

JAIGNES - COMMUNE

Séance du 22 décembre 2025

Membres en exercice : 7

Date de la convocation: 17/12/2025

Présents : 6

vingt-deux décembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Achille HOURDÉ

Votants : 7

Présents : Achille HOURDÉ, Gérard CHÂTEL, Eloi BOUILLARD, Maxime DE AMORIN, Maria DECAUCHY, Nathalie LE COHUReprésentés: Jean-Pierre BLÉTARD représenté par Achille HOURDÉExcusés:Absents:Secrétaire de séance: Maxime DE AMORIN**Objet: Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement par anticipation au vote du budget 2026 - DE_2025_028**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-1;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- D'AUTORISER monsieur le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026.

- DE REPARTIR le montant et l'affectation des crédits sont les dispositions suivantes :

Nature	Crédits ouverts en 2025	Autorisation accordée (25%)
Chapitre 20	3 500,00 €	875,00 €
203		875,00 €
Chapitre 21	593 462,21 €	148 365,55 €
2135		127 371,00 €
2152		6 385,00 €
21538		9 847,50 €
2158		559,75 €
2183		2 000,00 €
2184		2 202,30 €
Chapitre 23	31 000,00 €	7 750,00 €
TOTAL	627 962,21 €	156 990,55 €

- DE S'ENGAGER à ouvrir les crédits correspondants lors de l'adoption du budget primitif 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Et ont signés au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance
Maxime DE AMORIN



Le Maire
Achille HOURDÉ